



Synthèse du séminaire du 18 Novembre 2014

Depuis deux ans, le pôle de compétence **Toulouse AgriCampus** et la **DRAAF de Midi-Pyrénées** ont engagé conjointement des processus associant les bénéficiaires des politiques publiques à leur mise en œuvre.

Ces démarches de co-construction des politiques sont allées au delà de la simple consultation des acteurs pour les associer tout au long du processus d'ajustement et de mise en œuvre de l'action. Associant acteurs institutionnels, économiques et de la Recherche, elles ont trouvé notamment tout leur sens dans le cadre des Forums Territoriaux et de la charte Ecophyto¹.

Le mardi 18 novembre 2014, plus d'une centaine d'acteurs, nous nous sommes retrouvés à l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, membre fondateur de Toulouse AgriCampus. Ensemble, acteurs socio-économiques, élus, institutionnels et chercheurs, nous avons débattu sur la démarche participative des acteurs des territoires et de la recherche à la co-construction des politiques publiques. Quelle capitalisation ? Quels freins ? Quels leviers ? Quel avenir ?

Les enseignements tirés de cette journée sont rédigés dans ce document. Les premières propositions et questionnements alimenteront une démarche élargie aux autres politiques publiques du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Bonne lecture !



¹ Une vidéo de rétrospective de ces dispositifs de co-construction est disponible sur le site toulouseagricampus.fr/transfert

Sommaire

I.	Qu'est-ce que la co-construction ?	page 2
II.	Témoignages d'acteurs : La co-construction telle que vous l'avez vécue.....	page 3
III.	Co-construire ensemble : Quoi , comment et avec qui ?.....	page 7
IV.	Conclusion : Quelles suites ?.....	page 10

Qu'est-ce que la co-construction ?

Synthèse de la présentation de Marianne REDON, doctorante à AgroParistech.

Une tentative de définition

La co-construction est une notion qui, bien qu'en inflation constante, reste floue et peu définie sur le plan académique. On peut toutefois en dire qu'elle désigne "l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action" (Akrich M., Dictionnaire de la participation, 2013). Elle se rattache ainsi à la grande "famille" de la participation, principe politique recouvrant diverses modalités d'implication des parties prenantes dans la gestion d'affaires qui les concernent. Ces modalités sont souvent classées en fonction du degré de contribution des participants aux processus de décision, mais certains auteurs préfèrent les discriminer par le degré de construction collective (cf. travaux de J.-E. Beuret), distinguant par ordre croissant information, consultation, négociation, concertation et co-construction. La co-construction porte l'idée qu'il ne suffit pas de faire participer les acteurs, mais qu'il faut aussi que cette participation aboutisse à une production concrète.

Mise en perspective de deux regards sur la participation : Les sciences politiques et les sciences de gestion

En sciences politiques, la participation et la co-construction sont proposées en réponse à une critique de la démocratie représentative et de l'élite technicienne par divers courants intellectuels, mais également en réponse à une montée en puissance, dès les années 1960-70, de mobilisations contre des projets, notamment publics. C'est le monopole de l'État sur la définition de l'intérêt général qui est alors contesté. Vue par la science politique, la participation du "public" a alors pour objectif de démocratiser la prise de décision et d'en améliorer tant le contenu que l'acceptabilité.

En Sciences de gestion, on considère plutôt que la participation est rendue nécessaire par la nature des problèmes en jeu, dont les participants sont des "acteurs". L'approche patrimoniale en particulier (cf. travaux d'Henry Ollagnon) distingue entre plusieurs types de problèmes : des problèmes simples appelant la prise de décision d'un seul acteur ou la prise de décision négociée

entre plusieurs acteurs ; des problèmes complexes concernant de multiples acteurs. La complexité de ces derniers empêche chaque acteur pris isolément, d'une part de se faire une idée suffisamment pertinente de la situation de problème, et d'autre part de pouvoir agir seul sur cette situation pour y favoriser le changement qu'il souhaite voir advenir. La participation des acteurs concernés est alors requise car ceux-ci doivent agir ensemble. Mais on peut distinguer plusieurs qualités d' "agir ensemble", entre collectif et commun, ce qui fait actuellement l'objet d'un travail de thèse. Un élément de distinction est par exemple la capacité de négociation des participants quant à leur implication dans l'action à conduire : faible voire inexistante dans le collectif, elle reste importante dans le commun. L'archétype de l'agir collectif est l'organisation hiérarchique d'acteurs visant à mettre en œuvre une décision s'imposant à l'ensemble d'entre eux. Cette modalité d'action est généralement efficace pour des problèmes simples mais devient vite inopérante face à des problèmes complexes. Il faut alors certainement lui préférer l'agir en commun, modalité par laquelle les acteurs s'organisent en fonction de visions, d'intérêts et de projets résultant d'une co-construction entre eux, et où l'engagement est fondé sur la liberté et le désir de chaque acteur. De plus en plus de méthodes sont développées pour favoriser ce mode d'action, bien qu'il reste moins habituel que l'agir collectif.

Témoignages d'acteurs :

La co-construction telle que vous l'avez vécu ?

Synthèse de la table-ronde du matin animée par Yann KERVENO, journaliste indépendant.

Témoignage d'Eliane CREPEL, infirmière, Gers

C'est suite à une perte de confiance du système de prise de décision traditionnel face à des événements tels que la vache folle ou la grippe aviaire qu'Eliane CREPEL a participé pour la première fois à un dispositif de co-construction. Elle souhaitait pouvoir comprendre ces décisions pour construire son point de vue et finalement agir sur ces dernières. Cela a nécessité un effort de vulgarisation important des acteurs présents dans ces dispositifs, notamment des acteurs du monde de la recherche.

Elle souhaiterait aujourd'hui voir évoluer de nouveau le système décisionnel avec, par exemple, la mise en place de groupements de citoyens décidant des thématiques de projets de recherche d'unités et de laboratoires.

Témoignage de Christophe XERRI, responsable-adjoint de l'Agence Régionale de Développement Durable en Midi- Pyrénées

« Chaque projet est différent mais il y a toujours une attente importante de co-construction » mentionne Christophe XERRI. Pour ce dernier, aujourd'hui, il est nécessaire de s'associer et mettre en commun pour mener un projet à bien. Toutefois, la co-construction ne veut pas dire co-décision. L'exemple des Agenda 21 le montre, la décision finale revient à la collectivité.

Parmi les difficultés rencontrées, Christophe XERRI cite la question du temps. Un élu fonctionne sur la durée d'un mandat. Pour lui, le résultat doit être présent avant la fin de son mandat, pour démontrer un retour auprès de ces électeurs. Il peut vouloir aller vite, ce qui peut être une limite importante dans le cas de problème complexe. Il met

également en avant que personne ne peut agir seul mais que chacun peut agir à son niveau et avec les autres. Le commun ne doit donc pas brider les initiatives individuelles.

**Bruno LION, directeur-adjoint de la DRAAF
Midi-Pyrénées**

La co-construction existe mais elle est difficile à mettre en place au sein d'un Etat appartenant au monde du « collectif ». La proposition par l'Etat d'une démarche qu'on pourrait classer dans la méthode du « collectif » pour le projet Ecophyto ne l'avait pas convaincu. Il n'avait pas de solutions prédéfinies pour la réduction des intrants agricoles en Midi-Pyrénées. La co-construction était alors nécessaire : Il s'agissait d'impliquer dans la durée les acteurs afin de discerner plus précisément le problème et finalement comprendre comment mettre en place des mesures efficaces. « Les gens ont exprimé leur intelligence et ça marche » affirme Bruno LION.

Toutefois, malgré la conviction via l'expérience du projet Astarté d'Ecophyto que le « commun » marche, le directeur-adjoint de la DRAAF met en avant quelques limites, quelques dangers : Danger que ces processus ne durent pas, ne donnent pas de résultats. Parfois on perd un acteur en route par faute d'énergie, par erreur de pilotage. Cet équilibre est très fragile et dépend de la dynamique que l'on apporte et que les gens amènent. Un autre danger est que l'un des acteurs prenne le pouvoir, soit par lobby ou par manque de compétences nécessaires pour « travailler ensemble ». Il cite également de nombreux questionnements : Qui doit travailler ensemble ? Comment les choisir ? Comment les faire travailler ensemble ? Comment fixer les objectifs ?

**Pascal NOWAK, responsable des marchés
agricoles, Fermes de Figeac**

La co-construction a été mise en place pour l'élaboration de labels d'identification de produits régionaux aujourd'hui appelés « Terre de Figeac » et « Mêlée gourmande ». Rapidement lors de l'élaboration du label est apparue la question de l'identité du territoire et un constat : De nombreux produits régionaux ne sont pas identifiés. Des réunions avec les producteurs ont été mises en place et une charte a finalement été écrite pour lier chacun des acteurs. Le label est aujourd'hui un succès.

Via la co-construction, les acteurs apprennent à travailler ensemble même s'ils se connaissent bien avant. Une fois cet apprentissage réalisé, il faut toutefois faire attention à ne pas limiter l'intégration de nouveaux acteurs. Dans les limites, Pascal NOWAK met également en avant un manque de moyen financier nécessaire à l'ingénierie de la participation.

**Olivier IZARD, président de l'Association
pour la Promotion de l'Agriculture
Biologique en Aveyron**

La co-construction nécessite beaucoup d'investissements et de temps alors que nous ne sommes pas des « professionnels de la participation ». Aujourd'hui la co-construction ressemble plutôt à de la négociation. De plus, les élus ne se « mouillent » pas assez pour aller chercher les informations. Enfin, les idées contradictoires ne permettent pas toujours d'arriver à un compromis.

Parmi les limites, Olivier IZARD met donc en avant un manque d'engagement politique. Dans le commun, on est dans le compromis et, avec les jeux de pouvoir, un

lobby puissant pourrait avoir plus d'influence que les autres acteurs sans raisons valables. L'Etat devrait pouvoir jouer le rôle d'arbitre, mobiliser la diversité des acteurs et faire entendre leurs paroles.

Michel DURU, chercheur, UMR AGIR INRA – Toulouse AgriCampus

Il existe des projets de recherche en co-construction à l'image du projet Région & INRA PSDR avec un travail collectif fort. Toutefois, la recherche est sectorialisée. Chaque chercheur a des expertises précises mais sectorielles et dispose de peu de libertés. Il ne peut pas partir à l'aventure vers d'autres disciplines car il est évalué au sein de sa discipline. Les projets de co-

construction territorialisés et systémiques vont donc contre cette sectorialisation.

Chaque chercheur devrait alors, malgré son expertise unidisciplinaire, avoir une vision globale de l'agriculture favorable à la co-construction et la collaboration. Il doit comprendre l'interaction de sa discipline avec les autres pour pouvoir co-construire efficacement.

Michel DURU met également en avant que la recherche n'amène pas la vérité mais élabore des grilles d'analyse essentielles à la lecture de la réalité. La solution est ensuite au cas par cas. La recherche est donc un acteur essentiel de la co-construction mais ne suffit pas à avoir une vision complète du problème.

Quelques éclairages et ajouts de Julien WEISBEIN, maître de conférences à Science Po Toulouse

1. Les dispositifs de co-construction sont des dispositifs bavards. Les paroles intéressantes ne sont pas que techniques, le sens et les valeurs sont également en jeu. On est alors dans une logique d'intégration et non pas d'addition de connaissances et d'expertises. Les compromis sont donc nécessaires. Il faut assumer les conflits qui nourrissent les débats !
2. La question de la formalisation de la co-construction, avec les chartes par exemple, n'est apparue que brièvement et mériterait d'être approfondie.
3. Le « co » ne va pas de soi : Les dispositifs sont friables, avec le risque de perte de collaborateurs par exemple. Aussi certains parlent plus que d'autre ou mieux, certains manquent de disponibilité. Egalement il y a un problème de coût d'entrée, tout le monde ne maîtrise pas les bases. Il y a alors des risques d'oligarchie.
4. Il existe un décalage entre la co-construction et la co-décision. La décision revient-elle à l' élu ? Si oui comment faisons-nous s'il existe un décalage entre le temps de vie du dossier et de vie politique de l' élu ? Un projet peut-il survivre à son élu ?

Enfin, que retenons-nous ?

A la suite de cette matinée, **la co-construction et le « commun » apparaissent aujourd'hui comme évidents pour la résolution de problèmes complexes.** Cela est visible via les témoignages d'acteurs pilotant des dispositifs comme ceux des acteurs cibles de ces dispositifs. Les premiers, face à l'émergence de problèmes sans solutions immédiates à leurs yeux, voient le « commun » comme une solution alternative et obligatoire au « collectif », non adaptée dans ces cas précis. Pour les acteurs « cibles » de ces dispositifs de co-construction, en remettant un cause le système

décisionnel traditionnel, le « commun » apparaît comme nécessaire à la prise en compte de leur vision et à une meilleure compréhension des prises de décisions.

Comme le mentionne Marianne REDON, **on sait faire le « collectif », le « commun » un peu moins.** Malgré une conviction partagée de la nécessaire mise en place du « commun », les participants de la table-ronde et du public sont donc face à de nombreux doutes.

Comment accorder le temps des élus, un mandat, au temps long des projets de co-construction ? Comment obtenir les moyens financiers nécessaires à l'ingénierie de la co-construction ? Ces premiers questionnements peuvent finalement être rassemblés sous la question globale : **Comment faire du « commun » dans un système adapté au « collectif » ?**

D'autres questions d'ordre plus méthodologiques sont ressorties. Qui doit travailler ensemble ? Comment choisir les acteurs d'un dispositif de co-construction ? Comment évaluer ces dispositifs ? Comment formaliser les dispositifs de co-construction ? Ces questions méthodologiques montrent finalement, comme le met en avant Julien WEISBEIN, que le « co » ne va pas de soi. Les dispositifs sont friables, avec le risque de perte de collaborateurs par exemple. Certains acteurs parlent plus que d'autre ou mieux, certains manquent de disponibilité, certains ont des connaissances techniques qui sont ou ne sont pas mises à la portée de tous. **Le « co » nécessite donc d'apprendre à travailler ensemble, un apprentissage nécessitant des méthodes qui sont aujourd'hui à élaborer.**

Pour finir, comme le rajoute Julien WEISBEIN, la co-construction est certes un partage d'expertise pour obtenir une vision complète du problème mais c'est également un échange de valeurs. Limiter la co-construction à la co-expertise ne permet pas d'arriver à une co-décision. Dans ce cas, la co-construction n'est plus une addition d'expertise mais une intégration de visions. Elle nécessite le compromis et le débat. Le conflit doit être certes encadré mais également assumé comme élément nécessaire à l'avancée des débats et de la co-construction. Cette notion de compromis provoque chez les acteurs de la table-ronde de nombreux questionnements : **Comment passe-t-on alors de la co-expertise à la co-décision via le compromis ?** y a-t-il des risques d'oligarchie, de lobby ? Comment les éviter ?

Co-construire ensemble : Quoi, comment et avec qui ?

Synthèse de la table-ronde de l'après-midi animée par Yann KERVENO, journaliste indépendant

En présence de :

Mohamed GAFFSI, chercheur, UMR Dynamiques Rurales / ENFA - Toulouse AgriCampus ;

Muriel GINESTE, sociologue, Toulouse AgriCampus ;

Yann DE KERIMEL, éleveur et président de la Coordination Rurale de l'Ariège ;

Bruno LION, directeur-adjoint de la DRAAF Midi-pyrénées ;

Clément GENEY, consultant indépendant spécialiste des démarches participatives.

Journaliste : Quelles sont vos expériences de co-construction ?

Mohamed GAFSI : Mohamed GAFSI a participé à un projet de recherche partenarial et participatif avec la société d'eau minérale Vittel dans les années 90. Le problème rencontré était une surcharge en nitrates de la nappe phréatique. La société, a fort poids économique et politique dans la région, voulait donc proposer des changements de pratiques aux agriculteurs pour limiter leurs apports en nitrates. Pour cela, un travail commun entre les collectivités, la recherche, les institutions et les agriculteurs a été mis en place. Ce travail de recherche interdisciplinaire mené avec l'INRA a permis de sortir des schémas classiques recherche-acteurs-application, dits top-down, pour une recherche participative et très terrain.

Muriel GINESTE : Sociologue de l'innovation et ergonomiste, Muriel GINESTE s'intéresse plus précisément à l'innovation dans les filières agroalimentaires. Son premier constat fut qu'un grand nombre d'innovations en agroalimentaire étaient des créations qui ne trouvaient pas leur place auprès des consommateurs. Pour cela, elle met en avant l'importance de l'intégration de l'usage de l'innovation dans son élaboration. L'avis du consommateur ne doit pas seulement être consulté, le consommateur doit participer tout le long du processus d'innovation. On peut parler de la dimension humaine de l'innovation. On peut adapter une machine à l'homme et non l'inverse. L'innovation, à la fois agronome, technique et humaine, nécessite une collaboration horizontale. Il faut donc faire de la co-construction pour l'innovation. Le « créateur » de l'idée ne dispose pas de toutes les connaissances ni de tous les outils pour transformer cette idée en innovation. Il y a alors un besoin d'ouverture vers d'autres idées-expertises, un besoin de

construire une intelligence commune. La sociologue mentionne également que l'agriculture est, d'après elle, l'un des secteurs actuels le plus innovant en raison des nombreux changements auxquels il doit faire face.

Yann DE KERIMEL : Yann DE KERIMEL met en avant un décalage entre le contenu des réunions fixées par l'administration et les intérêts des syndicats d'exploitants. « On est censé être en démocratie or ce n'est plus le cas. Le combat syndical a-t-il encore un sens s'il n'est pas écouté ? ». D'après lui, les décisions doivent être prises à l'échelle locale avec les personnes concernées et non pas par l'Etat, trop éloigné des préoccupations du terrain. Ce qui peut être géré par une commune doit être une co-construction communale. En tant que consommateurs, nous sommes co-constructeurs de demain.

Journaliste : Tout le monde peut-il participer à un dispositif de co-construction ? La complexité de certains sujets n'est-elle pas une limite d'accès à ces dispositifs ?

Bruno LION : Ce n'est pas parce qu'un sujet est complexe qu'on ne peut pas faire venir les gens pour y participer. Au contraire, on apprend mieux quand on est face à une question difficile. La complexité nécessite en revanche plus d'implication et de suivi, ce que les gens ne sont peut-être pas toujours prêts à faire.

Muriel GINESTE : On peut traiter d'un sujet complexe sans forcément avoir les connaissances « techniques ». Pour ça il faut toutefois rendre disponible la connaissance et partager notre savoir. Ceci est absolument nécessaire à la co-construction.

Christophe XERRI : Attention à ne pas pour autant simplifier les connaissances. La simplification fait peur et peut-être

dévalorisante pour la personne réceptrice du message. Il y a quelques années des études sur la consommation de l'eau en Midi-Pyrénées par simplification avaient un ordre d'incertitude de l'ordre de 20%. Malheureusement, le choix pour les élus était dans cette fourchette d'incertitudes. La simplification n'est donc pas toujours le meilleur remède. Il faut avoir une posture d'accueil mais éviter de trop grandes simplifications.

Journaliste : Qui peut légitimement lancer un projet de co-construction ?

Clément GENEY : Tout le monde peut lancer un tel projet. Le problème reste le pouvoir de changement qu'ont les acteurs. Les élus, avec leurs pouvoirs décisionnels, sont donc le plus souvent les plus légitimes.

Bruno LION : Il y a deux notions : La capacité et la légitimité. La capacité comprend le budget et les moyens pour que le dispositif fonctionne. Cette capacité est plus souvent existante du côté des institutions. En revanche, la légitimité pourrait être entre les mains de ce qui sont à même de poser le cadre. Par exemple, pour un plan urbain pour la circulation des voitures, les usagers pourraient eux même être à l'origine projet.

Muriel GINESTE : On peut être à l'origine d'un projet de co-construction sans les institutions. Cela permettrait de mettre en place un système parallèle, qui échappe à la norme, par rapport au système classique. Ce phénomène appelé « Déviance » en sociologie est source de création et nouveauté.

Mohamed GAFSI : Il n'y a pas de réponse facile. Il est sûr que ceux qui ont les moyens sont plus à même de mettre en place ces dispositifs. Toutefois, la co-construction nécessite l'implication des parties prenantes,

et certaines parties prenantes très concernées seraient peut-être plus légitimes.

Yann DE KERIMEL : Tout le monde peut le faire. Toutefois par les lois, ce sont les élus qui ont le dernier mot. En élisant quelqu'un on lui donne l'autorité mais pas de chèque en blanc. L'administration reste un outil payé par nos moyens. Ils n'ont pas de supériorité face au citoyen ainsi que pas plus de légitimité à mettre en place des dispositifs de co-construction.

Journaliste : La question du temps et de la désynchronisation des acteurs est apparue plusieurs fois ce matin. Comment faire pour accorder les temps ?

Mohamed GAFSI : Le temps est un problème majeur. Les attentes et le rythme du temps ne sont pas les mêmes pour tous. La co-construction est un apprentissage et un processus temporel. Au lieu d'utiliser le registre je sais / je fais, il faut accepter la différence et passer par les compromis. C'est pareil pour le temps. Il faut accepter que les acteurs en face n'aient pas la même échelle de temps.

Bruno LION : Qu'il y ait co-construction ou non, les problèmes complexes prennent du temps. Utiliser les bonnes méthodes fait gagner un temps précieux. Un facilitateur peut par exemple récupérer, grâce à une grille d'analyse, l'intelligence de chacun pour finalement obtenir une intelligence commune en minimisant le temps de contribution des acteurs au dispositif de co-construction.

Muriel GINESTE : La facilitation est nécessaire mais cela pose problème : le métier de facilitateur n'existe pas et n'est pas financé. S'il s'avère que cela est une solution, il faudrait donc mettre les moyens en place pour le faire. De plus, on ne peut mener une

co-construction que si on est libre et neutre, ce qui est le cas d'un facilitateur.

malheureusement les collectivités qui peuvent se payer de tels services sont peu nombreuses.

Clément GENEY : Il existe des consultants qui travaillent sur ces problèmes mais

Finalemment, que retenons-nous ?

A la suite de cette après-midi, **la co-construction et le « commun » apparaissent encore comme évidents pour la résolution de problèmes complexes**. Cela s'est illustré notamment via trois témoignages distincts. Le premier de Muriel GINESTE qui met en avant l'importance de la co-construction pour l'innovation ; le deuxième par Mohamed GAFSI et le récit d'une recherche-partenaire réussie et le troisième par Yann DE KERIMEL et la nécessité de prendre en compte la voix des syndicats et le local.

Suite à la présentation des acteurs de la table-ronde, trois sujets ont été abordés :

- Tout le monde peut-il participer à un dispositif de co-construction ?
- Qui est légitime à mettre en place un dispositif de co-construction ?
- Comment gérer la question du temps et de la désynchronisation des acteurs au sein d'un dispositif de co-construction ?

Pour la première question, Bruno LION met en avant que la complexité du sujet facilite l'apprentissage et l'ouverture des acteurs aux autres connaissances. Cette complexité nécessite toutefois de l'implication, qu'il s'agisse des acteurs disposant ou non de l'expertise. Chaque expert doit rendre disponible ses savoirs. Il faut cependant faire attention à une simplification trop réductrice des connaissances qui serait défavorable à une vision juste du problème traité.

La légitimité de la mise en place d'un dispositif a fait finalement apparaître deux notions : La capacité et la légitimité. Chaque acteur de la table-ronde s'entend pour dire que chacun est légitime à mettre en place un processus de co-construction. La capacité de chacun est toutefois limitée par ses moyens financiers et son pouvoir de changement. Les collectivités de grande taille et de taille moyenne ainsi que leurs élus semblent donc dans ce cas les acteurs les plus capables, encore cela dépend-il des objectifs que l'on souhaite atteindre. Certains acteurs tels que Muriel GINESTE et Yann DE KERIMEL insistent malgré tout sur l'intérêt de la mise en place de dispositifs de co-construction par une diversité d'acteurs. Cette mise en place, en s'éloignant du système normalisé, et traditionnel est source de création et de changements.

Les derniers thèmes abordés furent la question du temps et de la désynchronisation des acteurs. Mohamed GAFSI signale, que de la même manière que la co-construction le nécessite, la question du temps nécessite également une ouverture de chaque partie prenante. Les dispositifs de co-construction sont des dispositifs d'apprentissage consommateurs de temps. Il faut accepter que les acteurs en face n'aient pas la même échelle de ce temps, le même besoin en temps. Bruno LION, quoiqu'en accord avec cet avis, met en avant l'importance des méthodes et des facilitateurs pour

gagner ce temps précieux. Ces facilitateurs restent toutefois des métiers rares et peu financés comme le souligne Muriel GINESTE.

Conclusion : Quelques suites...

Les débats et le nombre de participants à ce séminaire soulignent l'intérêt des différents acteurs du territoire de Midi-Pyrénées pour la co-construction. Il met également en avant les difficultés et les doutes qu'entraîne la mise en place effective de cette méthode dit du « commun ». Comme le mentionne Bruno LION « Il s'agit ici d'un sujet très difficile à cerner et pour lequel on a du mal à se mettre d'accord. L'idée et le consensus montrent toutefois que cette démarche est une amélioration à nos processus ». Cette amélioration reste complexe à mettre en œuvre. Comme vous nous l'avez mentionné, il est aujourd'hui nécessaire de réfléchir ensemble, concrètement, aux méthodes et modalités de mise en place de dispositifs de co-construction. Les suites données à ce séminaire se dérouleront donc en quatre temps :

- constituer un réseau d'acteurs moteur de cette démarche,
- bâtir une méthodologie sur la base des propositions débattues lors du séminaire,
- instituer un accompagnement des acteurs souhaitant s'engager dans la démarche (formation, groupes de travail, ...),
- élargir l'ensemble de la démarche aux différentes politiques publiques du Ministère de l'Agriculture.

Ces suites nous permettront également de traiter les sujets non abordés tel que l'évaluation des dispositifs de co-construction, les méthodes d'animation, l'engagement politique vis à vis de la co-construction ou encore le passage de la co-expertise à la co-décision via des études de cas et des échanges d'expériences.

A propos de TOULOUSE AGRICAMPUS – Toulouse AgriCampus est un groupement d'intérêt scientifique qui fédère les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Midi-Pyrénées intervenant sur les champs agronomiques et vétérinaires. Il constitue le principal pôle agro-bio-vétérinaire de France.

Ses membres fondateurs sont l'ENFA, l'INP-EI-Purpan, l'INP-ENSAT, l'INP-ENVT, et l'INRA² Centre Toulouse Midi-Pyrénées. Ses trois principales missions sont la formation, la recherche et le transfert.

Toulouse AgriCampus rassemble aujourd'hui 5 établissements fondateurs de recherche et d'enseignement supérieur sur les domaines agronomique, biologique et vétérinaire et 7 membres associés. Le pôle rassemble 60 unités de recherche, regroupant près de 2.800 étudiants et 800 enseignants-chercheurs. Toulouse AgriCampus est par ailleurs membre fondateur du pôle de compétitivité Agrimip Innovation.

Personne à contacter pour plus d'informations :

- Orlane GADET, chargée de mission – TOULOUSE AGRICAMPUS, orlane.gadet@educagri.fr
- Cyrielle MAZALEYRAT, chargée de mission – TOULOUSE AGRICAMPUS, cyrielle.mazaleyrat@educagri.fr

² Institut National Polytechnique (INP), École Nationale de Formation Agronomique (ENFA), École d'Ingénieurs de Purpan (EI Purpan), École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT), École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), Institut National de Recherche Agronomique (INRA).